

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE & SERVICE ADMINISTRATIF

Les machines et les outils

Des machines et des outils (portatifs ou à main) existent pour faciliter le travail des agents et diminuer leur peine. Cependant, ils occasionnent des risques d'accident du fait de leur action mécanique.

Risques associés

Pour l'utilisateur de l'appareil ou pour autrui :

- **Bruit**
- **Troubles musculo-squelettiques**
- **Projections oculaires**
- Coupure, perforation, écrasement, etc. pouvant entraîner des cicatrices inesthétiques, une **amputation** ou la **perte de l'usage d'un membre voire le décès**



Dans une entreprise, un manutentionnaire a été décapité par la broyeuse à déchets alors qu'il tentait de dégager un morceau de plastique qui bloquait la machine ; Le système de sécurité avait été «shunté» avec un élastique…

Mesures générales de prévention

- **Délimiter par du balisage, des zones de travail autour des postes afin de limiter les personnels exposés et de ne pas les perturber par le va-et-vient d'autres agents.**
- **Se référer au mode d'emploi, aux consignes de sécurité et à la formation dispensée par le SDIS sur le poste de travail.**
- Les modules et outils doivent être vérifiés, conformes (directive de la DREAL) et **entretenus régulièrement**
- S'assurer, avant chaque opération de maintenance, que **toute remise en route intempestive est impossible** (disjoncteur)
- Ne jamais intervenir sur une machine en marche (graissage, …)



Mesures générales de protection

- **Ne pas porter de vêtements flottants et s'attacher les cheveux** s'ils sont longs
- **Toujours travailler avec les protections des appareils en place** pour éviter toute projection et empêcher tout contact avec les parties mobiles
- **Porter les EPI adaptés prévus par les consignes de sécurité du poste de travail**
- Signaler tout dysfonctionnement

Même pour réaliser une action simple et rapide, le respect des consignes de sécurité (port des EPI, etc.) est indispensable.

Un accident est si vite arrivé !